

L'Adresse

ce programme. N'a-t-il pas été appuyé par tous les partis l'an dernier?

● (1730)

Il semble cependant y avoir une question qui n'est pas assez approfondie dans le rapport. Je crois qu'elle préoccupe un grand nombre de Canadiens. En tout cas, des milliers de mes électeurs et, je le crois, des centaines de milliers d'autres Canadiens souhaitent que les peines soient à la mesure des crimes commis. En fait, ils veulent, selon moi, que ce principe retrouve sa place dans le système.

Le ministre donnera-t-il satisfaction aux Canadiens, qui souhaitent que le gouvernement adopte cette position?

M. Rock: Monsieur le Président, pour répondre au député de Calgary-Nord-Est, je vais d'abord revenir sur la recommandation de l'an dernier. Le Comité Horner, composé de représentants de tous les partis à la Chambre, a fait des recherches poussées et tenu de longues audiences sur tout le domaine de la prévention du crime. À l'unanimité, le comité a recommandé, entre autres choses, l'adoption d'une stratégie nationale et la mise sur pied d'un conseil national. Nous donnons suite aux recommandations d'un comité formé de tous les partis et aux avis recueillis auprès d'autres sources, comme je l'ai expliqué.

Quant aux peines, c'est justement le rôle du système judiciaire de les fixer en fonction de la gravité du crime. Mais il y a là souvent de la subjectivité. On peut ne pas être d'accord pour dire que telle peine prononcée tel jour pour tel crime est la bonne.

J'ajoute que j'ai relu récemment une étude rédigée par un criminologue de renom, Anthony Dube, et qui rend compte d'un projet de recherche. Il s'agissait d'étudier les réactions du public aux peines imposées pour des crimes spécifiques, tout d'abord à partir d'un article de journal, et ensuite après avoir renseigné les gens sur tous les faits soumis au juge qui avait fixé la peine.

M. Dube a remarqué que, lorsque les gens prennent connaissance de la peine dans les journaux, un certain pourcentage d'entre eux se disent qu'elle est bien légère, auprès de la gravité du crime, mais que, lorsqu'ils sont mis au courant de tous les faits présentés au juge qui a effectivement pris la décision, le pourcentage d'approbation augmente considérablement, au point qu'il y a presque unanimité.

La leçon à tirer, c'est qu'il est souvent trompeur et parfois dangereux de se faire une idée sur le bien-fondé d'une peine à partir d'un bref article ou d'un reportage télévisé. Assurément, nous voulons un système judiciaire dans lequel des juges compétents, à la lumière de tous les faits présentés selon un système accusatoire, évaluent les peines en respectant les principes appropriés au tribunal où la cause a été entendue.

Je ne cherche pas à éluder la question du député de Calgary-Nord-Est. Je vais y répondre carrément en répétant que nous envisageons de présenter un projet de loi sur la détermination de la peine. Je serai heureux de voir ce qu'il en pensera et, pendant les audiences du comité qui étudiera le projet de loi, il aura certainement l'occasion de s'expliquer plus longuement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, en guise d'introduction à mon premier discours à la Chambre, je voudrais remercier les électeurs de Fraser Valley-Est de me faire confiance. Je m'efforcerai de mériter leur confiance dans les mois et les années à venir.

Je tiens également à remercier ma famille de son appui indéfectible et des sacrifices qu'elle fait pour moi. Si, comme bien des gens disent, un pays tire sa force des familles qui le composent, alors, en cette Année internationale de la famille, nous devons souligner l'importance de la famille nucléaire dans notre propre pays. Quant à ma famille, composée de Deb, de Karina, de Mark, de Loni et de Kyla, elle peut avoir l'assurance que c'est toujours l'année de la famille pour moi.

J'ai trouvé fort intéressants les discours que j'ai entendus au cours du présent débat. Pour chacun des députés, c'est sa circonscription qui est la plus belle, celle qui représente ce qu'il y a de mieux au Canada. Tous ces discours viennent du coeur, et il est de bon augure pour l'avenir de notre pays qu'ils soulignent les aspects positifs qui nous caractérisent en tant que Canadiens.

À titre de Canadien fier de représenter une région non moins fière, je remplirai mon mandat de député de l'opposition d'une manière positive et constructive.

● (1735)

Je suis d'une circonscription qui a déjà beaucoup contribué au mode de vie canadien et qui n'a pas fini de montrer la voie à suivre dans ce domaine. Nous pouvons tous être fiers du 1^{er} Régiment de génie de la Base des Forces canadiennes Chilliwack, un régiment qui nous a si bien représentés en Croatie. Au cours du débat de mardi sur notre rôle dans le maintien de la paix, il m'est arrivé à plusieurs reprises d'avoir une pensée pour les soldats du 1 RG et leurs familles, alors qu'ils se préparaient à retourner dans cette région très dangereuse. Nous les saluons tous.

Je suis intarissable quand il s'agit de vanter ma circonscription. Notre industrie forestière génère des emplois depuis un siècle et offre encore d'intéressantes perspectives d'avenir. Il y a de tout dans ce qu'on appelle le pays de l'arc-en-ciel, en raison des couleurs dont la nature pare la région: des fermes, des fleurs, de hauts sommets, des sources chaudes et quoi encore. Le tourisme, la pêche, le golf, des paysages d'une beauté incomparable et du temps chaud toute l'année font de Fraser Valley-Est un des lieux où il fait bon vivre, travailler et se détendre au Canada. Tous les députés sont invités à se rendre en Colombie-Britannique pour constater de visu.